



Recommandation 56 (1953)¹

Choix d'un emblème du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant adopté pour emblème le drapeau bleu portant un cercle de quinze étoiles d'or,

Recommande au Comité des Ministres ;

- a. d'adopter le même emblème comme symbole du Conseil de l'Europe dans son ensemble ;
- b. de charger le Secrétaire Général d'entrer en négociations avec les autres institutions européennes en vue d'obtenir que les emblèmes qu'elles adopteront soient apparentés à celui du Conseil de l'Europe.

1. Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 23^e séance, le 25 septembre 1953 (voir [Doc. 198](#), rapport de la commission du Règlement et des Prérogatives).

